



Le ministère persiste et signe !

**Passage en force d'un pseudo-reclassement des orthophonistes en catégorie A :
des conséquences désastreuses pour les soins et la formation**

**Le passage au journal officiel du décret relatif au reclassement des orthophonistes est
imminent !**

Dans un non-respect du principe républicain des négociations entre les instances représentatives et le gouvernement,

Au mépris de l'opposition unanime et argumentée de l'intersyndicale des orthophonistes mobilisée depuis janvier 2013 (réunions au ministère de la santé, de la fonction publique, cartes lettres aux politiques, grève, mobilisation nationale du 13/03/2015 ...) pour une véritable reconnaissance de son niveau de formation et de qualification,

Malgré les manifestations de soutien de nombreuses Commissions Médicales d'Établissements (CME), des associations de patients, les 125 questions écrites de députés et de sénateurs, les délégations auprès des ARS, des directions d'établissement,

La ministre, restée sourde à nos arguments, ne nous propose en guise de reconnaissance qu'une revalorisation salariale minimale et une progression de carrière qui méconnaissent la qualification des orthophonistes au regard de leur niveau d'études (bac+4 ans depuis 1986 et bac+5 ans depuis janvier 2013) et de leur référentiel de compétences.

Un triple déni :

Déni de notre qualification : comment demander aux jeunes professionnels après un concours d'entrée des plus sélectifs (à l'issue le plus souvent d'une, voire deux années de préparation), après cinq années maintenant d'une formation théorique et clinique exigeante, de se contenter d'un si faible niveau de reconnaissance ?

Déni des besoins des patients, du fait de la pénurie d'orthophonistes à l'hôpital, alors que, le 28 avril dernier, la ministre reconnaissait l'urgence à rendre attractifs les postes hospitaliers, mais ne proposait que des mesures parcellaires, inégalitaires, inacceptables.

Déni de l'urgence devant le terrible constat de diminution du nombre de maîtres de stages (vers une disparition inéluctable). Rappelons qu'une partie fondamentale de la formation des étudiants passe par ces terrains de stage hospitaliers.

Parce que nous voulons que perdurent : une formation universitaire de qualité, proposant stages cliniques et travaux de recherches, une égalité d'accès aux soins pour tous nos patients, un exercice professionnel dans le respect de ses compétences et de son autonomie, nous appelons les orthophonistes salariés et libéraux à :

- la grève de toute activité d'enseignement théorique et clinique (stages, enseignements, examens, mémoires) du 23 juin au 13 juillet (la grève des chargés de

l'enseignement qui n'ont pas de contractualisation peut prendre effet immédiatement)

- faire grève et manifester le 25 juin 2015 pour la reconnaissance professionnelle et contre la dégradation des conditions de travail sur nos lieux d'exercice
- se rassembler en assemblées générales, avec les étudiants, dans les 18 villes des centres de formation.

Après épuisement de toutes démarches de concertation, des moyens radicaux doivent être maintenant engagés.

**Nous demandons :
L'abandon du projet de décret concernant les orthophonistes
Une revalorisation immédiate de nos grilles de salaire**

Il y va de la qualité des soins, de la formation, et de l'avenir de notre métier !

CONTACTS PRESSE

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Hervé ROCHAIS 06 19 69 01 74 / Christine ARCAÏ 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Stéphanie BOREL 06 22 66 10 65

UNSA : Josette BARBAGIN 06 30 69 85 59

CFO : Fabienne Vannier 06 17 89 51 99

Paris, le 6 juillet 2015



Le ministère n'a-t-il pas encore compris la colère des orthophonistes ?

Nouvelle impasse pour les orthophonistes hospitaliers, Encore un rendez-vous sans proposition de solutions adéquates

L'intersyndicale des Orthophonistes a une nouvelle fois été reçue par les représentants du ministère ce mercredi 1^{er} juillet 2015.

Mi-juin, face à la publication imminente d'un décret proposant un reclassement inadapté et des grilles de salaires ne tenant compte ni de leurs compétences ni de leur niveau de formation, les orthophonistes salariés et libéraux se sont mobilisés largement, en deux jours, avec le soutien d'étudiants. Grâce à cette mobilisation massive et immédiate, le ministère de la santé a été contraint de reculer et s'est alors engagé à retirer le projet de décret avec la promesse d'ouverture du dialogue.

Cette décision traduit enfin la prise en compte des niveaux de formation et de qualification des orthophonistes hospitaliers.

Et pourtant, ce mercredi 1er juillet, l'intersyndicale des orthophonistes a été reçue par la Direction Générale de l'Offre de Soins et la Direction de la Sécurité Sociale qui n'avaient d'autre mandat que l'élaboration de primes selon le secteur d'activité ou le territoire, primes déjà dénoncées par l'intersyndicale dans les communiqués et déclarations précédentes.

Compte tenu des échanges organisés dans les différentes régions, l'intersyndicale a réaffirmé que la proposition de primes n'était pas acceptable et ne pouvait constituer une réponse suffisante pour enrayer la désertion des postes hospitaliers.

Devant ce nouveau refus ministériel d'engager des négociations sur les grilles salariales, l'intersyndicale a une nouvelle fois exprimé son mécontentement : les compétences des orthophonistes sont déniées, la formation des étudiants est remise en cause, les problèmes d'accès aux soins dénoncés par les professionnels ne sont pas pris en compte.

Les orthophonistes n'accepteront plus de nouvelle réunion sans proposition sur des grilles salariales justes.

Après avoir organisé des réunions dans toutes les régions pour les professionnels et les étudiants, l'intersyndicale continuera durant l'été à informer et recueillir le soutien des élus territoriaux et des parlementaires, des représentants des patients et des soignants.

Paris, le 6 juillet 2015



L'intersyndicale a été claire : le préavis de grève suspendu fin juin suite à l'annulation du projet de décret doit être suivi de décisions logiques, à savoir la publication de nouvelles grilles, sans quoi la grève sera à nouveau à l'ordre du jour : les motifs sont toujours là !

Les orthophonistes appellent les étudiants et les centres de formation universitaires à s'associer aux professionnels, comme lors de la réingénierie de la formation pour défendre ensemble la profession et la formation universitaire des orthophonistes.

L'intersyndicale est lasse de redonner depuis plus de deux ans la même argumentation, devant des interlocuteurs se rejetant la responsabilité d'une ouverture de négociations salariales.

Sans avancée politique du ministère sur ce dossier cet été, les orthophonistes exprimeront vigoureusement leur mécontentement dès la rentrée, tant dans leur activité professionnelle que dans leur participation à la formation des futurs orthophonistes.

CONTACTS PRESSE

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Hervé ROCHAIS 06 19 69 01 74 / Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Stéphanie BOREL 06 22 66 10 65

UNSA : Josette BARBAGIN 06 30 69 85 59

CFO : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99

Paris, le 16 juillet 2015



Pour permettre l'ouverture des négociations, les orthophonistes interpellent la ministre de la Fonction Publique.

Le 14 octobre 2014, le cabinet du ministère de la Fonction Publique avait assuré à l'ensemble des représentants de l'intersyndicale des orthophonistes, en présence de représentants du ministère de la Santé, que le dossier du reclassement était entre les mains de la Santé ([cf. CDP du 16/10/2014](#)).

Depuis, nous avons rencontré la ministre de la Santé qui, tout en reconnaissant la gravité et l'urgence de la situation, n'a proposé que des primes pour les orthophonistes exerçant dans certains hôpitaux et certains services, proposition inadaptée et irrecevable pour la profession.

L'ouverture de négociations ne doit pas être empêchée et implique de fait le ministère de la Fonction Publique. Or, à ce jour, le ministère de la Santé affirme n'avoir reçu aucun mandat du ministère de Madame Lebranchu pour travailler avec les orthophonistes.

L'intersyndicale n'a reçu aucune réponse du ministère de la Fonction Publique pourtant interpellé par plusieurs courriers.

Les orthophonistes n'acceptent pas d'être victimes d'un désaccord ministériel : désormais le mandat doit être explicite et définitif de la part du ministère de la Fonction Publique.

Il ne reste que quelques semaines au gouvernement pour éviter une rentrée très difficile. Depuis deux ans les orthophonistes patientent, mais l'urgence de la situation tant au niveau des soins que des enseignements ne supporte plus de report du problème.

Aujourd'hui toute la profession interpelle directement Madame la ministre de la Fonction Publique afin de rendre possible le travail de négociations en vue du reclassement en urgence des orthophonistes hospitaliers.

Paris, le 16 juillet 2015



CONTACTS PRESSE

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Hervé ROCHAIS 06 19 69 01 74 / Christine ARCAÏ 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99

UNSA : Josette BARBAGIN 06 30 69 85 59

CFO : Sylvia TOPOUZKHANIAN 06 19 23 28 55



La ministre de la Fonction Publique et la ministre de la Santé doivent entendre les étudiants et les orthophonistes

LE NIVEAU DE DIPLÔME DES ORTHOPHONISTES DOIT ÊTRE RECONNU SUR LE PLAN SALARIAL FAUTE DE QUOI LA FUITE DE CES PROFESSIONNELS DES HÔPITAUX VA SE POURSUIVRE avec les conséquences que l'on connaît pour les patients mais aussi pour les étudiants qui, à terme, ne pourront plus bénéficier de stages en milieu hospitalier.

Depuis 30 ans, les orthophonistes se battent pour cette reconnaissance. Ce diplôme professionnel d'Etat délivré depuis 1986 après 4 ans d'études, et maintenant 5ans après le Bac doit être reconnu à sa juste valeur.

Après plus de deux ans de discussions avec le ministère de la Santé, après l'avoir fait reculer en juin sur un projet de reclassement à bac +3, on nous dit que toute possibilité de reclassement est bloquée parce que le ministère de la Fonction Publique n'a pas donné mandat à la Santé pour entamer des négociations !

Pourtant ...

Pourtant en 2014 lors d'une réunion commune de l'intersyndicale avec le cabinet de madame Marylise Lebranchu et la DGOS, il nous avait été assuré que le dossier est uniquement du ressort de la politique sanitaire.

Pourtant jamais jusque-là l'impossibilité administrative ne nous avait été exposée par le gouvernement.

Pourtant plusieurs courriers ont été envoyés depuis janvier 2013 à la ministre de la Fonction Publique qui les a tous transmis au ministère de la Santé, affirmant que ce dossier ne ressort que de la politique sanitaire.

Pourtant de nombreux parlementaires, de l'opposition comme de la majorité, ont interpellé les deux ministères sur l'incompréhensible dévalorisation statutaire et salariale des orthophonistes...

A nouveau interrogé et sollicité sur ce mandat à donner à la ministre de la Santé, le ministère de la Fonction publique n'a, à ce jour, pas plus répondu aux parlementaires qu'aux représentants de la profession !

Les étudiants et les organisations représentant les orthophonistes, salariés et libéraux, chercheurs et enseignants, toujours aussi unis, viennent donc de décider ensemble d'actions communes afin d'obtenir les réponses aux demandes légitimes des orthophonistes et des étudiants.

Ce ne sont plus seulement les professionnels et les futurs diplômés qui sont méprisés dans un jeu de ping-pong entre les deux ministères, mais aussi les patients qui sont mis en danger, en carence de soins ! Il en va de la qualité de la formation des étudiants, de la possibilité pour le patient de bénéficier de soins orthophoniques à l'hôpital, de la continuité des soins dans le cadre du travail quotidien ville-hôpital.

A nouveau nous demandons à être reçus de toute urgence, et s'il le faut, par les deux ministres ensemble ! A nouveau, si aucune solution satisfaisante et adaptée à la situation d'urgence ne nous est donnée dans les prochains jours, les orthophonistes et les futurs orthophonistes sauront prendre les mesures nécessaires à la survie de leur profession !

CONTACTS PRESSE

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO : Sophie BOURY : 06 99 63 01 11

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Hervé ROCHAIS 06 19 69 01 74 / Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99

UNSA : Josette BARBAGIN 06 30 69 85 59

CFO : Sylvia TOPOUZKHANIAN 06 19 23 28 55

Paris, le 15 octobre 2015



APPEL A UNE GREVE GENERALE DE TOUS LES ORTHOPHONISTES : POUR QUE NOTRE METIER NE DISPARAISSE PAS

Cela fait 2 ans !

Deux ans de rencontres avec les ministères des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et de la Fonction Publique autour du reclassement des orthophonistes dans la fonction publique hospitalière

MAIS

- les départs en retraite se multiplient !
- les démissions s'accumulent !
- les postes ne sont plus pourvus !
- les soins ne sont plus possibles !
- les enseignements cliniques ne sont plus accessibles !

Et un constat : à ce jour, TOUJOURS AUCUNE OUVERTURE DE NEGOCIATIONS !

En janvier 2013, le gouvernement a reconnu le niveau de compétences et de qualifications, mais quand il s'agit de les traduire :

LE MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE NE REpond PAS !

LE MINISTERE DE LA SANTE DELAISSE LE PROBLEME APRES EN AVOIR ADMIS L'URGENCE !

Et pourtant, cette demande de reclassement est appuyée par de nombreux députés de la majorité gouvernementale, qui, comme l'ensemble des orthophonistes et des étudiants, en ont compris l'enjeu pour leurs administrés !

Les orthophonistes, représentés par l'intersyndicale indéfectiblement unie, sont des professionnels de santé responsables, ils exigent que toutes les compétences des orthophonistes puissent être accessibles par les patients dans le cadre des soins à l'hôpital.

La présence d'orthophonistes dans les hôpitaux concourt également à la transmission de ces compétences en direction des étudiants.

Un métier qui n'est plus présent à l'hôpital est voué à disparaître.

Paris, le 15 octobre 2015



Une journée nationale de grève générale (grève dans tous les établissements de soins, fermeture des cabinets, grève des activités d'enseignement), aura lieu le 17 novembre 2015. Jusqu'à cette journée nationale, les actions se multiplieront dans les régions !

LE GOUVERNEMENT DOIT CESSER DE MEPRISER LES SOINS ET LES ETUDES SUPERIEURES.

Les orthophonistes ne veulent plus entendre de discours de constats et d'intentions qui ne sont pas suivis d'actes.

Les orthophonistes, professionnels des troubles du langage et de la communication ne désarmeront pas tant que le gouvernement n'aura pas pris ses responsabilités pour assurer à tous les patients, présents et futurs, des soins de qualité !

CONTACTS PRESSE

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Denis BASSET : 06 70 48 34 94/Christine ARCAÿ 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99

UNSA : Josette BARBAGIN 06 30 69 85 59

CFO : Sylvia TOPOUZKHANIAN 06 19 23 28 55



UNE FORTE MOBILISATION QUI A PERMIS QUE NOUS SOYONS RECUS

Face à l'ampleur de la mobilisation de l'ensemble des professionnels et des étudiants, le ministère des Affaires sociales et de la Santé a reçu l'intersyndicale des orthophonistes ainsi que les représentants des étudiants. En effet, grâce à la détermination dont toute la profession, toujours unie, a su faire preuve, et qui s'était intensifiée à l'approche de la manifestation prévue le 17 novembre, une porte semble enfin s'entrouvrir après deux années d'un immobilisme insupportable face à l'urgence de la situation.

Après s'être rejeté la responsabilité de ce dossier pendant plusieurs mois, les ministères de la Fonction publique et de la Santé affichent maintenant un discours commun pour demander un mandat au Premier Ministre leur permettant d'engager des négociations. Ce mandat doit concerner plusieurs axes pour renforcer l'attractivité des postes, notamment un travail sur la grille salariale des orthophonistes. Cette grille, qui tiendrait compte du niveau de compétences, d'exercice, de sujétion et de formation, s'inscrirait au sein d'une nouvelle filière des métiers de rééducation.

C'est une première réponse dont nous prenons acte.

L'intersyndicale (organisations professionnelles et syndicales) et les étudiants continueront à être les porte-parole de la profession et les interlocuteurs du ministère, et nous n'accepterons ni délais d'attente supplémentaires, ni niveau de grille qui ne corresponde pas à notre niveau de qualification et de compétences

Ces demandes représentent la seule solution pour que les postes d'orthophonistes ne disparaissent pas et soient pourvus dans les hôpitaux. Ceci pour la qualité des soins aux patients et pour la qualité de la formation aux étudiants. Il y a urgence !

L'ensemble des professionnels et des étudiants reste mobilisé et déterminé à faire rapidement aboutir ce dossier. L'intersyndicale attend donc maintenant du Premier Ministre qu'il accepte le mandat qui lui sera soumis dans les prochains jours et donne ainsi les moyens à ses ministères de mettre en œuvre immédiatement cette réévaluation salariale.

L'enjeu est majeur : maintenir un égal accès aux soins pour tous les patients dans les services hospitaliers, et assurer la formation des étudiants, et ce, sur l'ensemble du territoire.

Nous voulons du concret, des engagements écrits rapides. Nous restons mobilisés et prêts à intervenir.

CONTACTS PRESSE :

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO : Héloïse HERVY : 06 99 63 01 11

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Denis BASSET 06 70 48 34 94 /Christine ARDAY 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99

UNSA : Josette BARBAGIN 06 30 69 85 59

CFO : Sylvia TOPOUZKHANIAN 06 19 23 28 55

